



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SÉANCE DU 9 MAI 2019

JCT/IC/NL – N° CCAS_2019DL032

Date de convocation : 3 mai 2019

Affichage du compte-rendu : 16 mai 2019

Nombre de conseillers en exercice : 13

OBJET : RAM - ADHÉSION AU SERVICE "AIDES FINANCIÈRES D'ACTION SOCIALE" (AFAS)

L'an deux mille dix neuf, le neuf mai à 18:00 heures le conseil d'administration de Corbas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle Lachenal, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude TALBOT.

Présents : Jean-Claude TALBOT, Martine BONNAUD, Danièle POTIRON, Michel MALTRAIT, Florent RIVOIRE, Souade KACI, Monique SAINT LOUP, Joseph RIVOIRE, Muriel PETIT, Annie BERTON

Excusés / pouvoirs : Gilles BARRET (donne pouvoir à Martine BONNAUD), Jeanine BOICHON (donne pouvoir à Monique SAINT LOUP)

Excusés / absents : Roger VINCENT

Secrétaire de séance : Dalila BEKHALED-OULHATRI

Rapporteur : Jean-Claude TALBOT

Dans le cadre de la modernisation et de la simplification de ses relations avec les partenaires d'accueil du jeune enfant, la Caisse Nationale des Allocations Familiales a progressivement depuis 2015 mis à disposition de ses derniers un portail qui leur est dédié, **le Portail Mon Compte Partenaire**, disponible via le site « Caf.fr ».

Ainsi, les gestionnaires de nos structures d'accueil déclarent leurs données d'activité et leurs données financières en ligne, accédant immédiatement au montant des droits prévisionnels, actualisés et réels.

Le service "Aides financières d'action sociale" nous permet en fonction de nos habilitations dans un cadre sécurisé :

- de consulter et/ou de déclarer diverses données pour le traitement optimisé de leur dossier,
- de justifier les contrôles de cohérence automatisés afin de sécuriser les données,
- de consulter des tableaux de bord de données statistiques sur la gestion de leurs équipements comparées à des moyennes locales et nationales.

Le service "Aides financières d'action sociale" a pour but :

- de favoriser une meilleure connaissance de l'offre proposée aux familles,
- de permettre un financement mieux adapté et plus réactif,
- d'alléger les informations demandées pour le calcul de l'aide servie,
- de limiter les sollicitations de la CAF auprès des partenaires en simplifiant les démarches,
- de limiter les sollicitations auprès de la CAF en restituant les données pertinentes liées aux missions du partenariat.

Les gestionnaires de RAM peuvent à présent bénéficier de cet outil et effectuer leurs démarches simplifiées auprès des services de la CAF, dès la déclaration de données prévisionnelles 2019, prévue en mai : c'est cette déclaration électronique qui permettra la génération d'un premier acompte pour l'exercice 2019.

Pour ce faire, il faut cependant disposer d'une habilitation correspondante.

Cette démarche nécessite la signature du bulletin d'adhésion. Les différents niveaux d'habilitation sont déterminés dans la fiche d'habilitation des utilisateurs du RAM.

En conséquence, après avoir délibéré le conseil d'administration :

- **AUTORISE** Monsieur le président à signer le bulletin d'adhésion au service AFAS de la Caf en faveur du RAM de Corbas ;
- **AUTORISE** Monsieur le président à signer tous les documents afférents à ce dernier.

Adopté à l'unanimité

Fait à CORBAS, les jour, mois, et
an que dessus,
au registre sont les signatures.
Pour copie conforme,

Le Président,
Jean-Claude TALBOT.



Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190509-CCAS_2019DL032-DE

Bulletin d'adhésion au service

"Aides financières d'action sociale" (AFAS)

Convention n° : 037/2017

Partenaires : CCAS DE CORBAS

Le service "Aides financières d'action sociale" permet à des partenaires en fonction de leurs habilitations dans un cadre sécurisé :

- de consulter et/ou de déclarer diverses données pour le traitement optimisé de leur dossier ;
- de justifier les contrôles de cohérence automatisés afin de sécuriser les données ;
- de consulter des tableaux de bord de données statistiques sur la gestion de leurs équipements comparées à des moyennes locales et nationales.

Le service "Aides financières d'action sociale" a pour but :

- de favoriser une meilleure connaissance de l'offre proposée aux familles ;
- de permettre un financement mieux adapté et plus réactif ;
- d'alléger les informations demandées pour le calcul de l'aide servie ;
- de limiter les sollicitations de la Caf auprès des partenaires en simplifiant les démarches ;
- de limiter les sollicitations auprès de la Caf en restituant les données pertinentes liées aux missions du partenariat.

Préambule

Un dossier de description du service "Aides financières d'action sociale" est mis à disposition sur

"Mon Compte Partenaire" après authentification.

Article 1 - Les utilisateurs du service AFAS

L'utilisation du service n'est autorisée qu'aux personnes expressément habilitées.

1.1 Les différentes catégories de profils d'utilisateurs sont les suivantes :

Profils D1 - Fournisseur de données d'activité : Ce profil permet la saisie des données relatives à l'activité d'un équipement/service.

Le fournisseur de données d'activité peut être habilité au niveau lieu d'implantation ou au niveau équipement/service.

2 utilisateurs sont autorisés au maximum par lieu d'implantation, et 2 utilisateurs sont autorisés au maximum par équipement/service.

Profils D2 - Fournisseur de données financières : Ce profil permet la saisie des données financières d'un équipement/service (budget prévisionnel – compte de résultat).

Le fournisseur de données financières est habilité au niveau équipement/service.

2 utilisateurs sont autorisés au maximum par équipement/service.

Profils D3 - Approbateur des données : Ce profil permet la validation des éléments saisis par les deux précédents profils (Fournisseur de données d'activité et Fournisseur de données financières) et permet la transmission de ces éléments à la Caf.

L'approbateur des données est habilité au niveau équipement/service.

1 utilisateur est autorisé au maximum par équipement/service.

Profils D4 - Consultant : Ce profil permet la visualisation des différents équipements/services et lieux d'implantation du partenaire.

Le consultant est habilité au niveau équipement/service.

2 utilisateurs sont autorisés au maximum par équipement/service.

Une même personne peut se voir attribuer un ou plusieurs profils.

Le service est mis à la disposition de utilisateurs maximum (tous profils confondus)

1.2 Les pièces justificatives nécessaires à l'identification des utilisateurs:

Il y a 3 pièces justificatives :

- la liste des interlocuteurs Partenaire (pièce justificative 1)
- la liste des interlocuteurs Caf - service AFAS (pièce justificative 2)
- la liste des utilisateurs par service

1.21 Les pièces justificatives 1 et 2

La liste des interlocuteurs du partenaire est à compléter par le partenaire dans la pièce justificative n° 1 du présent bulletin d'adhésion. La liste des interlocuteurs Caf – service AFAS dans la pièce justificative n° 2 est renseignée par la Caf et adressée pour information au partenaire.

Toute modification de la pièce justificative 1 devra être signalée par le gestionnaire par un nouvel envoi systématique du document à la Caf.

A l'identique, la Caf devra informer le partenaire de toute modification de la pièce justificative 2.

1.22 La pièce justificative 3

Il y a 2 modèles de pièce justificative 3 :

- Liste des utilisateurs par Service (Pièce justificative 3 - par service)
- Liste des utilisateurs par Lieu d'implantation (Pièce justificative 3 - par lieu d'implantation) avec la liste complémentaire des lieux d'implantation (Pièce justificative 3 - Liste complémentaire des lieux d'implantation)

Toute modification d'une de ces pièces justificatives n° 3 devra être signalée par le gestionnaire par un nouvel envoi systématique de ce (ou ces) document(s) à la Caf en précisant la date de clôture de l'habilitation et la nouvelle date d'habilitation du nouveau profil utilisateurs.

Le bulletin d'adhésion, accompagné de la pièce justificative 1 est à retourner au service AFAS de la Caf ainsi que la (ou les) pièce(s) justificative(s) n°3 entièrement complétées, au format PDF.

Les champs vides des pièces justificatives par service et par lieu(x) sont à compléter afin de connaître les utilisateurs du service AFAS. En l'absence de ces renseignements, la transmission des déclarations données entre "Mon compte Partenaire" et la Caf ne pourra pas s'effectuer.

S'il n'a pas connaissance de l'information, le partenaire peut ne pas compléter le champ "*identifiant Mon Compte Partenaire*". Après retour de la (ou les) pièce(s) justificative(s) n°3 par mail, les services de la Caf se chargeront de compléter ce champ vide pour chaque utilisateur.

Depuis la loi n°2000-230 du 13 mars 2000, la signature électronique dispose de la même force probante que la signature **manuscrite**. Pour maintenir le format PDF, les signatures électroniques ont été intégrées à la pièce justificative n° 3 par service et par lieu(x) d'implantation.

Article 2 - Le traitement des incidents

Dans un premier temps, le gestionnaire des habilitations de l'organisme partenaire assure la hot line de niveau 1 avec ses utilisateurs. La prise en compte des incidents de 1^{er} niveau est assurée par les structures de support utilisateur du partenaire, seules habilitées à contacter les interlocuteurs de la Caf (cf Pièce justificative 1 : Liste des interlocuteurs Partenaire - Service AFAS).

Dans un second temps, l'assistance est assurée par les interlocuteurs de la Caf (cf Pièce justificative 2 : Liste des interlocuteurs CAF- Service AFAS)

Article 3 : Fin du bulletin d'adhésion

Dans le cas où une convention d'objectifs et de financement arriverait à échéance et ne serait pas renouvelée, le bulletin d'adhésion au service "Aides Financières d'Action Sociale" (AFAS) deviendra par voie de conséquence caduque ainsi que toutes les pièces justificatives.

Fait à Lyon en deux exemplaires, le

(Date renseignée par la CAF au terme de la signature)

Pour la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône

La Sous- directrice Action sociale,

Sandrine ROULET

Pour Le CCAS DE CORBAS

Le Président,

Jean Claude TALBOT

(Cachet et signature)

Pièce justificative 1

LISTE DES INTERLOCUTEURS Partenaire - SERVICE AFAS (Aides Financières d'Action Sociale)

Gestionnaire: CCAS DE CORBAS

SIRET du siège social: 26691041300019

Mes propres interlocuteurs

| Fonction | Nom Prénom | Adresse mail | Téléphone |
|---|-----------------------------|----------------------------|----------------|
| RESPONSABLE D'HABILITATION PARTENAIRE - AFAS | BEKHAKED-OULHATRI Dalila | d.bekhaled@ville-corbas.fr | 04.37.25.30.68 |
| RESPONSABLE D'HABILITATION PARTENAIRE AFAS | JULIENNE Sandrine | s.julienne@ville-corbas.fr | 04.72.90.09.10 |

Je, soussigné

Jean-Claude TALBOT

en qualité de

Président du CCAS

certifie l'exactitude des informations communiquées.

Date

Signature

Pièce justificative 2

LISTE DES INTERLOCUTEURS CAF - SERVICE AFAS (Aides Financières d'Action Sociale)

Gestionnaire: CCAS DE CORBAS

SIRET du siège social: 26691041300019

Les interlocuteurs à la Caf

| Fonction | Nom Prénom | Adresse mail | Téléphone |
|---------------------------------------|----------------|---------------------------------------|----------------|
| Administrateur Caf AFAS | Sandra Gouveia | sandra.gouveia@cafrhone.cnafmail.fr | 04 72 36 26 54 |
| Référent AFAS - Mon compte partenaire | Lydie Peguet | mon-compte-partenaire.cafrhone@caf.fr | 04 72 36 26 54 |

Je, soussignée Madame Sandrine Roulet, en qualité de Sous-Directrice Action Sociale, certifie l'exactitude des informations communiquées.

(Données renseignées par la CAF)

Date

Signature



Pièce justificative 3

Fiche d'habilitation des utilisateurs de votre activité RAM

Merci de renseigner les champs ci-dessous

Nom de la Caf : CAF DU RHÔNE

Nom du Gestionnaire SIRET du siège social

Type d'activité : RAM

Nom de l'équipement

Déclarer les utilisateurs de votre service

Fournisseurs de données d'activité

Ce profil permet la saisie des données relatives à l'activité d'un service. Le fournisseur de données d'activité est habilité au niveau de l'activité. Deux utilisateurs sont autorisés au maximum.

UTILISATEUR 1

Nom Prénom N° de tél. Email

Identifiant

Mon Compte Partenaire

UTILISATEUR 2

Nom Prénom N° de tél. Email

Identifiant

Mon Compte Partenaire

Fournisseurs de données financières

Ce profil permet la saisie des données financières (budget prévisionnel - compte de résultat).
Le fournisseur de données financières est habilité au niveau de l'activité. Deux utilisateurs sont autorisés au maximum.

UTILISATEUR 1

Nom Prénom N° de tél. Email

Identifiant

Mon Compte Partenaire

UTILISATEUR 2

Nom Prénom N° de tél. Email

Identifiant

Mon Compte Partenaire

Approbateur

Ce profil permet la validation des éléments saisis par les deux précédents profils (Fournisseur de données d'activité et Fournisseur de données financières) et permet la transmission de ces éléments à la Caf. L'approbateur des données est habilité au niveau de l'activité. Un utilisateur est autorisé au maximum.

UTILISATEUR 1

Nom

Prénom

N° de tél.

Email

Identifiant Mon Compte Partenaire

Je soussigné en qualité de

Date Signature

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190509-CCAS_2019DL032-DE

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190509-CCAS_2019DL032-DE

Envoyé en préfecture le 16/05/2019

Reçu en préfecture le 16/05/2019

Publié le



ID : 069-266910413-20190509-CCAS_2019DL032-DE